



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 90-256**

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 4 novembre 2024 à 19h00 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant le 970, ch. Waban-Aki N., lot 4 249 513.

Cette demande vise à faire autoriser l'implantation d'un gazébo en cour avant, en considérant que selon l'article 4.17 du *Règlement de zonage* n° 90-256 de la Municipalité, les gazébos sont autorisés en cour latérales et arrière seulement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du 4 novembre 2024.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 17 octobre 2024.

Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Marin, résidant à Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits habituels désignés par le Conseil et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois d'octobre de l'année deux mille vingt-quatre.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Marin,
Directeur général et greffier-trésorier